Suppression du samedi matin...nouvelle organisation du service
Où en est-on ?

Suite à la signature du relevé de conclusion, nous sommes toujours dans l'attente du décret qui doit officialiser la suppression du samedi matin et baliser la nouvelle organisation du service qui en découle.

Nous avons demandé à notre Inspecteur d'Académie d'anticiper la parution du décret de manière à ne pas consulter les équipes au dernier moment. Ce qui serait aussi un moyen d'imposer un modèle d'organisation départementale, contrairement à ce que prévoit le relevé de conclusion.

Dans l'état actuel des choses ce sont les conseils des maîtres qui doivent faire des propositions d'organisation.

Nous vous proposons ici un premier document qui rassemble quelques exemples d'organisation. Mais il ne s'agit que de pistes de réflexion qui sont loin d'être exhaustives.

Organiser l'aide en dehors du temps scolaire

Le principe est simple: il s'agit de prendre en charge les élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages en dehors des 24 heures de classe hebdomadaires.

Exemple :

- Le matin avant la classe (exemple des écoles qui commencent à 9h00)
- ½ heure durant la pause méridienne
- le soir après la classe
- le mercredi matin
- etc...

Organiser l'aide sur le temps scolaire

Objectif :

Organiser l'aide sur le temps de classe. C'est à dire ne pas faire revenir les élèves qui rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages en dehors des 24 heures de classe.

Moyen :

Mettre en place des horaires décalés. La possibilité est offerte par le relevé de conclusion qui met en place une aide pour les élèves qui rencontrent des difficulté dans leurs apprentissages mais qui ne dit pas que cette aide doit obligatoirement se faire en dehors des 24 heures de classe.

Principe de fonctionnement

L'idée est de faire fonctionner les classes avec un décalage (d'une demi-heure, une heure....) de manière à pouvoir créer un créneau durant lequel certaines classes travaillent alors que d'autres ont terminé ou n'ont pas encore commencé. Sur ces créneaux on libère ainsi des maîtres qui peuvent aller prendre en charge des élèves des collègues qui ont classe.

Exemple 1

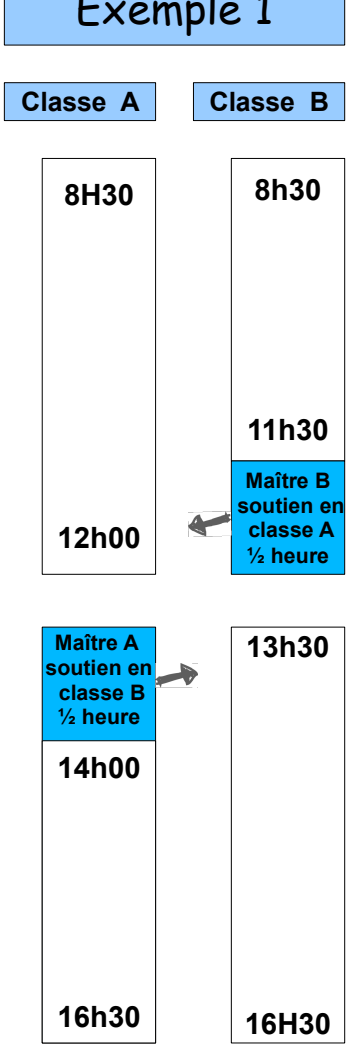

Exemple 2

Evidemment il n'y a pas de formule sans inconvénients. Et les inconvénients ne sont pas les mêmes en fonction des écoles, des élèves...

Il ne s'agit que d'exemples. Toutes les autres formules sont possibles.